



# Règlement des courses

Organisation : Les Godasses Ambazacoises

Toutes les informations et actualités sur le site :  
<https://lesgodassesambazacoises.wordpress.com>  
Contact : 06 88 31 53 87

## Inscriptions :

- En ligne jusqu'au vendredi 12 juillet sur le site du club.
- Sur place le jour de la course dès 14h et jusqu'à 30 minutes avant chaque course.
- Les inscriptions pour la randonnée se font sur place exclusivement.
- Retrait des dossards sur présentation d'une pièce d'identité.

## Parcours et départs :

- La course nature de l'Or Blanc : 8 km - 225 mètres de dénivelé positif, départ 17h50
- Le trail des kaoliniers : 13 km - 450 m de dénivelé positif, départ 17h30
- Le trail de la rigoleuse : 20 km - 815 mètres de dénivelé positif, départ 17h00
- La marche nordique chronométrée, inscrite au challenge MN87 : 8 km - 225 mètres de dénivelé positif, départ 18h00
- La randonnée : 13 km - allure libre, inscription sur place uniquement, départ 16h00

90% de chemins.

Tous les départs se font depuis le stade à La Jonchère Saint Maurice.

## Engagement :

Epreuve	Prix (jusqu'au 12 juillet 2019)	Prix majoré (inscription le 14 juillet 2019)
La course nature de l'Or Blanc	6 €	8 €
Le trail des kaoliniers	10 €	12 €
Le trail de la rigoleuse	13 €	15 €
La marche nordique chronométrée	6 €	8 €
La randonnée	3 € (inscription sur place)	

**Tout engagement est ferme et définitif.**

## Repas :

- Adultes 12€
- Enfants 6€

## Récompenses :

- Récompenses pour les premiers de chaque catégorie.
- Récompenses pour les 3 premiers au scratch (non cumulable) - Hommes/Femmes
- Récompense pour le club le plus représenté

Important : chaque récompense sera remise au coureur en main propre.

## Chronométrage :

à l'aide de puces électroniques.

Chaque puce non restituée sera facturée 30€.

**Ravitaillement :** tous les 5 kilomètres. Dans une démarche de respect de l'environnement, il n'y aura pas de gobelet sur les ravitaillements. Il vous sera remis un gobelet réutilisable que vous devrez amener avec vous pendant la course.

**Sécurité :** il est rappelé aux coureurs qu'ils doivent en toute circonstance respecter le code de la route. L'accompagnement à vélo n'est autorisé sur aucun des parcours.

**Assurance :** l'organisation est couverte en responsabilité civile. Il appartient aux non licenciés de se couvrir d'une assurance individuelle accident.

**Respect du site :** tous les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement où des sacs sont prévus à cet effet. Vous traverserez des propriétés privées gracieusement prêtées par leurs propriétaires pour la journée et la reconduction de notre manifestation tient en partie au respect que nous aurons pour ces lieux.

**Droits d'image :** tout participant autorise expressément l'organisation ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation à la course «la montée du Kao» sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## Force majeure :

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve, d'arrêter l'épreuve en cours ou de la modifier.

En cas de force majeure, conditions météorologiques (alerte météorologique orange ou rouge) empêchant la pratique de la course à pied en compétition, catastrophes naturelles (séisme, tempête), catastrophe sanitaire, ou événements politiques majeurs (révolutions, guerre, attentat), forçant l'organisateur à annuler l'événement, aucun remboursement, même partiel, ne pourra être exigé.

En cas de conditions météorologiques entraînant des risques pour les participants, l'organisateur peut arrêter la course. Dans ce cas le coureur arrivant sur un point de ravitaillement ou de contrôle devra suivre les consignes données par les bénévoles et aura l'obligation de les respecter.

## À joindre obligatoirement avec le règlement :

- la photocopie de la licence FFA OU du certificat médical mentionnant la non contre-indication de la pratique de la course à pied, y compris en compétition de moins d'un an à la date du 14 juillet 2019.

## Attention :

- **Aucun certificat médical ne sera rendu.**
- Pas d'inscription pour les cadets sur le trail de la Rigoleuse.
- **Autorisation parentale :** pour les mineurs (15 ans et plus) merci de remplir le formulaire ci-dessous :

Je soussigné \_\_\_\_\_ autorise mon fils / ma fille \_\_\_\_\_ à participer à l'une des épreuves de «la montée du

Kao» du 14 juillet 2019, déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et accepte tous

les termes et conditions sans réserves ni restrictions.

Fait à \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature :